

Appel à candidature pour siéger en qualité de personnalité qualifiée extérieure à l'établissement au sein du Conseil Scientifique de l'Université Paris Dauphine - PSL

Des élections sont organisées par vote électronique les 19 et 20 novembre 2020 pour renouveler les membres du Conseil Scientifique (CS) de l'Université Paris Dauphine – PSL.

Le CS de l'Université Paris-Dauphine comprend 24 membres dont :

- 10 Professeurs et personnels assimilés,
- 3 Autres personnels habilités à diriger des recherches n'appartenant pas à la catégorie précédente,
- 4 Personnels docteurs n'appartenant pas à la catégorie précédente,
- 3 Ingénieurs d'études ou de recherche, en exercice dans l'établissement ne relevant pas du collège précédent,
- 3 Etudiants inscrits en doctorat,
- **1 personnalité qualifiée extérieure à l'établissement,**

L'Université Paris-Dauphine lance un appel à candidatures pour la personnalité extérieure choisie à titre personnel en raison de sa compétence, appelée à siéger au sein du Conseil Scientifique.

Les candidatures doivent être :

- déposées au service de la Présidence de l'Université Paris Dauphine - PSL, place du Maréchal de Lattre de Tassigny, Paris 16^{ème}, bureau C 412

Ou

- envoyées par courriel à l'adresse suivante : service.presidence@dauphine.psl.eu

Pour être recevables, les candidatures doivent obligatoirement comprendre :

- un curriculum vitae,
- une déclaration de candidature dûment remplie et signée (cf. formulaire)
- une lettre d'intention

Ouverture de l'appel à candidatures : 23 octobre 2020
Date limite de réception des candidatures : 29 novembre 2020 à 23h59
Election des personnalités qualifiées extérieures : 30 novembre 2020